

Ecole maternelle publique  
Rue des Ecoles  
38250 LANS EN VERCORS  
04 76 95 47 26  
[ce.0382683k@ac-grenoble.fr](mailto:ce.0382683k@ac-grenoble.fr)

## LIVRET D'ACCUEIL



RENTREE DES CLASSES

2018-2019

Madame, Monsieur,

Afin de vous permettre de découvrir l'école de votre enfant,

nous vous proposons ce petit livret.

Gardez le précieusement.

Bonne année scolaire à tous!

\*\*\*\*\*

### **L'équipe**

#### Les enseignants :

Stephan Arnoux

Sonia Delaigue

Hélène Deliry

Evelyne Rey-Giraud - Rased

#### La Directrice :

Marie Dangla, remplacée par Sonia Delaigue, faisant fonction

#### ATSEMS (Agents territoriaux spécialisés dans les écoles maternelles):

Annick Pesando

Sandrine Mami

Béatrice Repellin

Alexandra Rey

Patricia Rey

#### Gardien :

Bruno Roekens

**L'école** est composée de 3 classes de la PS au GS.

### **Horaires de l'école**

Suite au changement de rythme scolaire la classe se déroulera désormais sur 4 jours :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : **8h30 à 11h30 - 13h30 à 16h30**

Les récréations sont de 30 minutes le matin et l'après-midi.

L'accueil des enfants par les enseignants se fait à partir de :

**-8h20 le matin -13h20 l'après-midi**

### **Absences/retards**

L'assiduité est obligatoire dès lors que votre enfant est admis à l'école.

Il est essentiel d'être en lien avec l'enseignant de votre enfant si il est amené à être absent.

Toute absence doit être justifiée par :

-un appel téléphonique la **1ère demi-journée** d'absence

-un appel téléphonique à **La Passerelle** si votre enfant devait manger à la cantine,

-un mot écrit sur papier libre **au retour** de l'enfant.

### **Sortie(s)**

Aucune sortie pendant les heures de classe n'est autorisée, sauf motif valable et sur demande écrite et signée des parents, qui doivent venir eux-mêmes chercher l'enfant et le ramener dans sa classe (ou auprès de son enseignant).

### **La rentrée des PS**

Les enfants de PS seront accueillis le lundi 3 septembre de façon échelonnée : la moitié de la classe de 8h30 à 10h et l'autre moitié de la classe de 10h à 11h30.

Les parents ont été informés de leur créneau lors de l'admission ainsi que par un mail.

### **La rentrée des classes**

De nombreux documents sont distribués les premiers jours.

Prenez le temps de les lire, de les renseigner si besoin, et de les retourner rapidement à l'école.

L'**attestation d'assurance** est obligatoire pour les sorties qui dépassent l'horaire scolaire (Responsabilité civile + individuelle accident doivent y être spécifiées).

La **feuille de renseignements** servira à l'enseignant pour vous joindre en cas d'urgence.

## **Le temps scolaire et le temps périscolaire**

### **1- Le temps scolaire :**

L'école et les APC sont sous la responsabilité de la Directrice et des enseignants.

#### **Les APC :**

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) sont des temps d'apprentissages ponctuels et périodiques en groupes restreints mis en oeuvre par les enseignants de l'école. Les parents des enfants concernés sont avertis pour chaque période, des jours, horaires et des contenus proposés.

Ces sont des propositions faites aux parents, qui restent libres d'accepter ou non.

#### **Accès aux locaux scolaires**

L'accès des locaux scolaires aux personnes étrangères au service est soumis à l'**autorisation de la Directrice d'école** faisant fonction.

Tout adulte entrant dans l'école est tenu de se signaler **aux enseignants de services à l'entrée de l'école**, ou à la **Directrice de l'école**.

**Tout adulte sortant de l'école doit prévenir 1 ATSEM pour que la porte de l'école soit fermée à clé.**

Les parents ne doivent pas passer par le couloir intérieur pour passer de l'école élémentaire à l'école maternelle : chacun doit passer par le portail extérieur et /ou la porte d'entrée principale.

#### **Conflit enfantin**

Aucun adulte n'est autorisé à pénétrer dans l'école pour s'adresser directement à un enfant (intrusion punie par la loi). Seuls les enseignants sont autorisés à régler un conflit enfantin dans l'enceinte scolaire.

Les enseignants et la Directrice sont disponibles pour échanger en cas de difficultés. Ne pas hésiter à venir voir l'équipe enseignante pour trouver des solutions ensemble.

### **Relations familles/enseignants**

Un temps de rencontre enseignant(s)/parents sera organisé en début d'année scolaire. Un cahier de liaison permet la communication entre l'école et les parents.

**Pensez à vérifier si il est dans le sac de votre enfant et à signer chaque nouvelle information.** C'est le seul moyen pour l'enseignant d'être assuré que vous en avez pris connaissance.

Il vous permet aussi de prendre rendez-vous avec l'enseignant. Si vous êtes préoccupés, n'attendez pas.

L'adresse mail des parents pourra aussi être utilisée pour transmettre des informations aux parents.

### **2 - Le temps périscolaire**

Les temps périscolaires (restauration et accueil périscolaire matin et soir) sont soumis à un règlement municipal et placés sous la responsabilité de la **Directrice de la passerelle : Pascale MASSON.**  
**Téléphone : 04 76 95 65 74**

**Les enfants sont accueillis et encadrés par les animateurs municipaux :**

Le matin de 7h15 à 8h20

Le soir de 16h30 à 19h

Mercredi de 7h30 à 18h30

### **Le conseil d'école**

Un conseil d'école est une réunion qui réunit l'équipe pédagogique, les représentants élus des parents d'élèves (en nombre égal à celui des classes de l'école) et la municipalité. Il se tient en général 3 fois par an.

Le conseil d'école est composé du directeur de l'école qui en est le président, du maire ou de son représentant et d'un conseiller municipal

désigné par le conseil municipal, des maîtres d'école, des maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des conseils et d'un des membres du RASED intervenant dans l'école et du Délégué Départemental de l'Education Nationale.

L'inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription peut assister de droit aux réunions.

Le conseil d'école exerce notamment les compétences suivantes :

- Vote le règlement intérieur de l'école
- Elabore le projet d'organisation de la semaine scolaire

-Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école auquel il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestion sur le fonctionnement et la vie de l'école.

-Donne son accord sur l'organisation d'activités complémentaires, éducatives, sportives, culturelles, etc.

### **Règlement intérieur**

Le règlement intérieur de l'année précédente vous est généralement remis au moment de l'admission de votre enfant. Il vous est ensuite redonné après avoir été revu et éventuellement corrigé lors du premier conseil d'école.

### **La coopérative scolaire :**

La gestion de l'argent à l'école est contrôlé par l'Office central de coopération à l'école (OCCE) qui est garant de notre comptabilité.

La coopérative scolaire est alimentée par :

- la subvention de la mairie
- la subvention du Sou des écoles
- la participation éventuelle des familles
- les différentes ventes (photos, ...)

La coopérative scolaire permet de proposer des sorties, des spectacles, des projets.

## **Les objectifs de l'école maternelle**

A l'école maternelle, votre enfant va acquérir les compétences (connaissances, capacités et attitudes) nécessaires à une bonne entrée au CP.

Il existe plusieurs cycles d'apprentissage de trois ans chacun; la maternelle est le premier d'entre eux.

Les classes de PS (petite section), MS (moyenne section) et GS (grande section) définissent le cycle des apprentissages premiers. Le langage, les premiers outils pour penser et agir ainsi que le vivre ensemble sont les objectifs prioritaires de la PS à la GS.

L'année scolaire est ponctuée d'évaluations au rythme décidé par l'enseignant afin de rendre compte aux parents des progrès dans l'acquisition des compétences attendues en fin de 1er cycle.

## **Le matériel à apporter**

-1 boîte de mouchoirs à tirer rectangulaire

-Nécessaire de rechange : change complet marqué au prénom/nom de l'enfant : 2 paires de chaussettes, 2 culottes/slips, 1 T-shirt, 1 pull, 1 pantalon marqués au nom de l'enfant à mettre dans le sac en tissu prêté par l'école pour l'année et qui doit rester au porte-manteau. Si votre enfant s'est sali, nous vous remettons son linge sale dans un sac en plastique. Merci de le renouveler automatiquement pour le lendemain.

-1 paire de chaussons marquée au prénom/nom de l'enfant.

Merci de penser à vérifier ce matériel régulièrement.

Les draps, couvertures et coussins pour la sieste sont fournis et entretenus par l'école.

Les doudous et tétines seront progressivement mis de côté.

## **Livres de la bibliothèque**

Ils sont à rapporter impérativement d'une semaine à l'autre.

### **Petit matériel fourni au GS pour leur entrée au CP**

Chaque élève de GS recevra au mois de juin un crayon à papier et une gomme de façon à apprendre à gérer son matériel avant son entrée au CP.

Prévoyez une trousse dans ce sens au mois de juin; elle pourra être utilisée au CP.

### **Quelques conseils pour faire une bonne année scolaire**

Votre enfant a besoin que vous vous intéressiez à ses apprentissages. Un regard positif lui permettra de prendre ou d'asseoir sa confiance en lui. Soyez toujours encourageants quant à ses progressions, même les plus petites. C'est indispensable à sa construction personnelle.

### **Sommeil :**

Un enfant a besoin de 11h de sommeil en moyenne. Un enfant qui se couche tard n'a pas les mêmes capacités d'attention. Cela peut avoir des conséquences sur son comportement et ses apprentissages.



## **Parole à l'Association des Parents d'Élèves (APE) :**

L'APE a pour but de favoriser le lien entre les parents et l'école, de permettre à chaque parent d'être informé et d'être acteur de la vie de l'école.

Vous pouvez participer de différentes façons :

– en assistant aux réunions de parents ouvertes à tous. Vous y préparerez les conseils d'école et vous participerez aux actions entreprises par l'association.

– en signalant un problème, un questionnement, une idée aux parents représentants qui sont vos porte-paroles auprès des enseignants et des élus.

– en devenant parent-délégué et représentant des parents d'élèves dans les

5

réunions institutionnelles, à savoir 3 conseils d'école + en fonction de vos possibilités d'investissement, 2 commissions (scolaire et périscolaire) et de comité de pilotage des rythmes scolaires.

Afin que cette association soit un lieu d'échanges dynamiques et efficaces, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues, toutes les nouvelles idées aussi !

Contact : [apelansenvercors@gmail.com](mailto:apelansenvercors@gmail.com)

## **Parole à l'association « Sou des écoles » :**

Le Sou des écoles est une association loi 1901, composée de parents d'élèves dont les enfants sont scolarisés à l'école. Elle met en place des animations permettant de financer des activités scolaires, tout en participant à la vie associative du village.

L'objectif de ces manifestations est multiple :

- créer du lien social (vide-grenier des enfants, dépôt-vente d'hiver),
- valoriser les réalisations des enfants (marché de Noël, fête de l'école),
- générer des recettes tout en proposant aux familles des produits à prix avantageux (comté, produits du Sud-Ouest).

Il n'y a pas d'adhésion. Pour recevoir les informations du Sou des écoles, il est demandé en début d'année de fournir votre adresse mail.

La participation de tous (parents d'élèves, grands-parents, voisins, amis ou autres) est donc indispensable, qu'elle soit financière (lors des manifestations) ou autre (tenue de stand, création de gâteaux, promotion des manifestations ou simple participation aux réunions, etc...).

Contact : [soudecoleslans@gmail.com](mailto:soudecoleslans@gmail.com)

Un site internet commun :

<https://parentseleveslansenvercors.wordpress.com>

### **Coordonnées utiles**

**Mairie** : 1 place de la Mairie, 38250 Lans en Vercors

04 76 95 40 44

**Service éducation** : Nathalie Jubault 04 76 95 63 85  
[mairie-enfance@lansenvercors.fr](mailto:mairie-enfance@lansenvercors.fr)

**Ecole maternelle** : 04 76 95 47 26  
[ce.0382683k@ac-grenoble.fr](mailto:ce.0382683k@ac-grenoble.fr)

**Ecole élémentaire** : 04 76 95 45 23  
[ce.0380674b@ac-grenoble.fr](mailto:ce.0380674b@ac-grenoble.fr)

**La Passerelle** : 04 76 95 65 74

**Psychologue scolaire** : 04 76 09 81 86

**Médecin scolaire** : Florence Launay : 04 76 09 81 86

Notes :